



Modification pédale de frein

Par **Yannou50**, le **06/09/2021 à 16:26**

Dans le cadre associatif, une modification a été réalisée sur la pédale de frein d'un tracteur qui sert à la mise à l'eau d'un bateau. La pédale a été tronçonnée et ressoudée. Un expert déclare valider la transformation.
Qu'en est il en cas d'accident?
Doit-on passer le véhicule aux Mines pour une réception à titre isolé?
Merci de votre réponse

Par **goofyto8**, le **06/09/2021 à 17:18**

[quote]
Doit-on passer le véhicule aux Mines pour une réception à titre isolé ?
[/quote]
noui.

Par **Lag0**, le **06/09/2021 à 18:24**

Bonjour,
Ce véhicule est t-il utilisé sur des voies ouvertes à la circulation publique ?

Par **Yannou50**, le **07/09/2021 à 16:41**

Bonjour
Oui, le véhicule est utilisé sur la voie publique
Je pensais que le rôle d'un expert était de veiller à la réparation des véhicules dans les règles de l'art et non pas de valider des modifications qui plus est sur les organes de sécurité
Qu'en est-il de la responsabilité du président en cas de problème?
Quid des assurances
Cordialement